

Les minorités ethniques doivent se fondre dans le melting-pot communiste chinois

Chine Une nouvelle loi doit accélérer une “intégration” qui rime avec assimilation.

Éclairage Philippe Paquet

Les minorités n’ont pas vocation à le rester en Chine. Tel est le message de la Loi sur la Promotion de l’unité ethnique et du progrès, adoptée le 12 mars par l’Assemblée populaire nationale lors de sa session annuelle. Le texte entend parfaire l’intégration des cinquante-cinq minorités ethniques, dont l’importance varie de quelques dizaines de milliers d’individus à plusieurs millions, avec l’intention avouée de les voir se fondre dans la vaste nation chinoise, monolithique et homogène, largement dominée par l’ethnie han – les Chinois de souche qui représentent 91 % de la population.

En présentant la loi qui, au fil de ses 65 articles, traite de nombreux domaines (éducation, logement, culture, religions, loisirs, etc.), les dirigeants chinois n’ont pas manqué de faire précisément référence au *melting-pot* américain, dans lequel l’assimilation des immigrants de toutes origines renforce la cohésion natio-

nale. C’est sans doute en s’inspirant aussi des États-Unis, où l’anglais reste le ciment de cette union parfaite, que les auteurs du texte ont mis l’accent sur l’apprentissage exclusif du chinois (tel qu’il est parlé à Pékin, une langue véhiculaire qu’on appelle en Occident le mandarin). Son usage sera obligatoire désormais du jardin d’enfants à l’université.

Relative tolérance

Le régime communiste avait manifesté une relative tolérance concernant l’emploi des langues dans les régions, départements et districts autonomes où les populations minoritaires vivent en grand nombre. La maîtrise du chinois était, certes, présente depuis toujours comme la clé de l’ascension sociale et de la réussite professionnelle en Chine – ses dirigeants avaient beau jeu de souligner que, si tellement d’étrangers trouvaient utile de connaître le chinois, il était logique que les Chinois issus des minorités aient aussi intérêt à l’apprendre. Malgré quoi la législation sur

l’autonomie régionale accordait des facilités linguistiques dans l’administration, la justice ou l’enseignement.

La perspective a manifestement changé. La langue est évidemment l’élément constitutif par excellence d’une conscience identitaire forte. C’est vrai, en particulier, pour les minorités en Chine qui ont une longue histoire et une riche culture comme les Tibétains, les Ouïghours ou les

Mongols – celles précisément que le régime communiste peine à “fondre” dans le creuset national. La répression des indépendantistes au Tibet et l’internement d’un million peut-être de nationalistes au Xinjiang ne suffisent visiblement pas à garantir une solution à long terme.

Langue... étrangère

L’accent est donc mis sur la jeunesse. L’instruction se fera en chinois uniquement. Dans la région autonome de Mongolie intérieure, le mongol n’est déjà plus enseigné qu’une heure par semaine, en tant que... langue étrangère. Là comme ailleurs, la volonté est de ravalier les

langues minoritaires à des dialectes incompatibles avec le progrès. La nouvelle loi fournit aussi une base légale pour poursuivre en justice les parents qui s’aviseraient de soutenir le contraire en inculquant à leurs enfants des idées “nuisibles”.

Les autorités entendent opérer la fusion recherchée d’une autre façon: en brassant les peuples. Sous couvert de faciliter partout l’installation des Chinois appartenant aux minorités, la loi les encourage à se mélanger aux populations han. L’intention est d’éviter la concentration des minorités dans certains quartiers ou certaines villes.

Le Xinjiang sinisé

La démarche ne manque pas d’ironie quand on sait que la migration intérieure de “colons” chinois a déjà profondément modifié les équilibres ethniques. De 6% en 1949, la proportion de Chinois han dans la population du Xinjiang est ainsi passée à 42% selon le recensement démographique de 2020. Les Ouïghours ne représentent plus aujourd’hui que 45% des habitants de “leur” région autonome.

L’autonomie concédée aux minorités par le régime communiste a toujours été, il est vrai, pour le moins limitée – raison pour laquelle, par exemple, le Dalaï-Lama n’a cessé de réclamer pour le Tibet une “véritable autonomie”. La Constitution chinoise prévoit ainsi que les décisions prises par les autorités des entités autonomes n’entrent en vigueur qu’après avoir été approuvées par les instances supérieures – instances qui sont solidement aux mains de la majorité han. La loi sur l’autonomie régionale de 1984 ajoute que les organes d’administration autonome “doivent placer les intérêts de l’État tout entier au-dessus de tout”...

Une répression tous azimuts

Sur le modèle de la loi sur la sécurité nationale imposée par Pékin à la région administrative spéciale de Hong Kong, la loi sur l’unité ethnique ménage la possibilité de poursuivre ceux qui s’opposeraient à cette politique non seulement en Chine, mais aussi à l’étranger. Sont dans le collimateur les organisations “séparatistes”, tibétaines ou ouïghoures notamment, mais aussi les ressortissants chinois qui manqueraient de “patriotisme”. Car l’unité nationale doit être l’affaire de tous, a-t-on rappelé au Parlement chinois, des parents aux chefs d’entreprise et aux cadres du parti.

On a beau jeu de souligner à Pékin que, si tellement d’étrangers trouvent utile de connaître le chinois, il est logique que les Chinois issus des minorités aient aussi intérêt à l’apprendre.



Le mongol n’est plus enseigné en Mongolie-Intérieure qu’une heure par semaine, en tant que... langue étrangère.